



ETS

Éducateur technique spécialisé



Des formations pour retrouver le sens de l'humain !



à l'IRTS Montpellier

Diplôme d'Etat ETS, grade Licence (niveau 6)

En 2 ou 3 ans (cf. "Allègement" au verso)

En formation initiale (Financement Région), en situation d'emploi, par l'apprentissage, par la VAE

Diplôme délivré par le Ministère des affaires sociales (DGCS)

100%
de réussite
en 2024

Rejoignez l'IRTS
par **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

COF

Pour votre
accompagnement
personnalisé



Conseil Orientation Financement
conseil.formations@faire-ess.fr

Rencontres, Visio,
Portes ouvertes...
À retrouver sur faire-ess.fr

Le métier

L'éducateur technique spécialisé (ETS) est un travailleur social qui contribue à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle de publics diversifiés (enfants, adolescents, adultes). Il élabore des parcours d'insertion, met en œuvre des actions de formation professionnelle et assure l'encadrement technique d'activités professionnelles. Il effectue l'ensemble de ce travail grâce à des compétences acquises dans le cadre d'une formation technique et/ou d'un exercice professionnel à caractère technique antérieur ainsi qu'à une bonne connaissance du monde du travail.

L'éducateur technique spécialisé exerce au sein d'une équipe pluriprofessionnelle en lien avec d'autres acteurs sociaux, médicaux, économiques et du domaine de la formation. L'accompagnement de l'ETS vise un objectif d'épanouissement des personnes en favorisant leur insertion professionnelle.

*Un métier alliant technique, formation,
insertion professionnelle et relation d'aide*

Domaines d'activités

L'ETS exerce ses fonctions dans des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans les entreprises de travail protégé, en milieu ouvert ou dans des dispositifs d'insertion des secteurs public et privé.

Les publics accompagnés sont des personnes en situation de handicap, de précarité, en difficulté sociale et familiale, de dépendance et/ou en souffrance physique ou psychique ou inscrits dans un processus d'insertion ou de réinsertion socioprofessionnelle ou en prévention de la marginalisation.

75%
d'insertion pro
à 3 mois
(en 2024)

